

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Benoît COVILLE), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-11 : FISCALITE 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

CONSIDERANT que depuis 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes ;

CONSIDERANT la transmission de l'état 1259 présenté par les services de l'Etat (annexe 6) ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2025 :

Le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA et Unai IRIGOYEN s'abstenant) de :

- **ARTICLE UNIQUE : QUE** les taux d'imposition de la commune d'Arbonne pour 2025 soient inchangés et les suivants :
 - Taxe d'Habitation : 10,80 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 22,44 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 26,85 %
 - Majoration taxe d'habitation : 60,00 %

		Budget 2024
Taxe d'habitation	Base	1 317 000
	Taux voté en %	10,80%
	Produit	142 236 €
Taxe sur le foncier bâti	Base	4 007 000
	Taux voté en %	22,44%
	Produit	899 171 €

Taxe sur le foncier non bâti	Base	
	Taux voté en %	
	Produit	18 849 €
	Total	1 060 256 €

Majoration Taxe d'habitation inclus logements vacants hors habitations principales	Base	1 240 417
	Taux voté en %	60,00%
	Produit	76 140 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Arbonne, le 14 avril 2025

Mme la Maire
 Marie José MIALOCQ

